

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 JUILLET 2020 A 19H00

L'an deux mil vingt et le trente et un juillet à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lansargues, se sont réunis à la salle polyvalente Simone Signoret, sous la Présidence de Monsieur Michel CARLIER, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-sept juillet deux mil vingt.

Il est précisé que le lieu d'accueil de la réunion a été choisi pour répondre aux obligations édictées par l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, la salle du Conseil municipal ne permettant pas d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Etai^{ent} présents : MM Michel CARLIER – Nicolas NOGUERA – Monique BOUISSEREN – Michel ROUQUIER – Magali LAVERGNE – René CHALOT – Norbert SAMSON – Georges LIS – Claudine PRADE – Christine MARTIN – Elizabeth VERGNETTES – Catherine CALARD – Corinne BRUN – Noel CARBONNEL – Fabrice MARQUES – Fouad EL ZAOUK – Océane VALETTE – Didier VALETTE – Jacqueline ALLEGRE – Frédéric PAUMOND – Jean-Louis VALETTE – Virginie RAGE

Absente excusée et représentée :

Mireille GOUBERT – A donné pouvoir à Didier VALETTE

Secrétaire de séance : Mme Océane VALETTE

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Les comptes-rendus valant procès-verbaux des séances des 03 et 10 juillet 2020 sont adoptés, à l'unanimité des présents et représentés et l'ordre du jour est ensuite abordé.

1- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – Délibération n°2020/40

Rapport de Michel ROUQUIER, responsable de la commission des Finances

Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il est structuré en 2 parties :

- La section de fonctionnement, qui retrace toutes les opérations de dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement, qui présente les programmes d'équipement en cours et nouveaux.

Le budget primitif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'exercice budgétaire du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ce budget a été précédé par :

- le 28 février 2020, l'adoption du compte administratif 2019 avec la présentation des restes à réaliser 2019 à reporter sur 2020 et l'affectation du résultat de clôture 2019 sur le budget 2020, ainsi que le vote d'ouverture de crédits.
- le 25 mai 2020, le vote des taux d'imposition 2020, des subventions aux associations et des tarifs 2020.

Le budget présenté prend en compte ces décisions.

Les principes retenus pour la construction de ce budget primitif ont été les suivants :

- **Pas d'augmentation des taux d'imposition et des tarifs** (décisions prises par le précédent conseil municipal, le 25 mai 2020)
- **Maintien des montants de subventions alloués aux associations** (à l'exception de l'ALO, du SOL et des OCCE). (cf délibérations n°2020/20 à 22 du conseil municipal en date du 25 mai 2020)
- Prise en compte **de la baisse des dotations de l'Etat (près de 43 000 euros par rapport à 2019) et de l'impact financier de la crise sanitaire que nous traversons.**
- **En dehors des investissements 2019 restant à réaliser, inscription d'investissements nouveaux supplémentaires, dans la limite des ressources propres de la commune (pas d'inscription d'emprunt supplémentaire)**
- **Report de certains investissements** : l'aménagement du parking de la rue de l'Argenterie (décalé d'un an compte tenu du contexte actuel – travaux ne pouvant être réalisés que durant les vacances d'été), la réfection de la façade de l'école maternelle (à réaliser après l'aménagement du parvis), ou encore la poursuite de l'installation de la vidéosurveillance (entrées et sorties de ville). Ces dossiers feront l'objet de demandes de subventions supplémentaires.

Ce budget est **un budget de transition qui s'adapte au contexte actuel**, lequel exige que nous renouvelions nos exigences de saine gestion. Il traduit des priorités, notamment en termes de sécurité, de cadre de vie et de conservation du patrimoine. Il a été examiné par la commission des finances le 23 juillet 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une présentation synthétique par chapitre, retraçant les informations essentielles et d'effectuer le vote du budget principal 2019 dans son intégralité (accord de l'ensemble des membres du Conseil municipal).

Le budget global pour l'exercice 2020 s'élève à 3 574 925,00 €, réparti comme suit :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT :** 2 244 220,00 €
- **SECTION D'INVESTISSEMENT :** 1 330 705,00 €

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EQUILIBREE A 2 244 220,00 €)

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges constituant les dépenses de fonctionnement se décomposent en 4 postes principaux, hors virement à la section d'investissement :

- Les charges à caractère général (liées à l'entretien des bâtiments communaux, à l'achat de fournitures diverses, aux prestations de services, ...)
- Les charges de personnel,
- Les autres charges de gestion courante, cotisations et subventions aux associations,
- Les charges financières.

CHAPITRE	LIBELLE	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evol. n-1	% BP	COMMENTAIRES
011	Charges à caractère général	628 650,00	590 808,00	-6,1%	26,33%	Toutes les charges concernant le fonctionnement de la Commune, ainsi que l'entretien ses bâtiments et terrains.
012	Charges de personnel et frais assimilés	999 801,00	1 001 945,00	+0,21%	44,65%	Indemnités et charges des enseignants pour les études surveillées (11 000), salaires et charges du personnel communal, titulaires et non titulaires (980 005), COS 34 (8 640), médecine du travail et visites médicales préventives (2 300)

014	Atténuation de produits	36 500,00	34 000,00	-6,85%	1,51%	Versement au fonds de péréquation de recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC).
023	Virement à la Section d'Investissement	598 617,00	351 125,00	-41,3 %	15,64%	En tenant compte des conséquences financières de la crise du COVID 19 et de la baisse des dotations de l'Etat (42.855€ de moins par rapport à 2019), le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (autofinancement brut) s'établit malgré tout, à 351 125 €. L'autofinancement net (déduction faite du remboursement du capital de la dette) est de 134 807 €.
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		674,00		0,03%	Ecriture d'amortissement borne IRVE année 2/5
65	Autres charges de gestion courante	188 214,00	187 137,00	-0,57%	8,34%	Cotisations versées aux différents organismes : service incendie (64 914), EID (3 926), AMF etc. ; indemnités des élus (69 960), et les subventions au CCAS (5 190) et aux associations (37 930).
66	Charges financières	83 685,00	78 531,00	-6,16%	3,50%	Intérêts des emprunts échéance 2020. (76 731), provision pour frais ligne de trésorerie (1 800)
	Total	2 535 467,00	2 244 220,00	-11,48%	100,00%	

Les charges à caractère général et les charges financières sont en baisse de 6,1% par rapport au BP 2019, les charges de personnel et les autres charges de gestion courante, restent stables.

Le total des dépenses de fonctionnement qui s'établissent à 2 244 220 € pour 2020 sont en diminution de 11,48%. Cette baisse permet d'absorber la réduction des recettes liées à la crise sanitaire et celle des dotations de l'Etat.

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les principaux produits constituant les recettes de fonctionnement sont composés par :

- L'excédent de fonctionnement reporté,
- Les ressources fiscales,
- Les dotations,
- Les autres produits de gestion courante.

CHAPITRE	LIBELLE	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evol n-1	% BP	COMMENTAIRES
02	Excédent de fonctionnement reporté	284 186,08	80 000,00	-71,85%	3,56%	Excédents de fonctionnement reporté 2019 (réserves). (En 2019, réserve du BA le Clos des Savonniers)
013	Atténuation de charges	14 332,00	6 361,00	-55,62%	0,28%	Remboursement maladie du personnel communal
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	22 160,00	14 569,00	-34,25%	0,65%	Redevances GRDF, ENEDIS, DAB, concessions cimetière, abonnements bibliothèque, tickets garderie.
73	Impôts et taxes	1 575 387,00	1 591 441,00	+1,02%	70,92%	Contributions directes TH-TFB-TFNB (1 353 726), fiscalité reversée par le Pays de l'Or Agglomération (57 012), droits de place (5 565), taxes sur l'électricité (78 303), taxes de séjour (7 300), droits des mutation (88 935).
74	Dotations, subventions et participations	572 996,00	471 558,00	-17,70%	21,01%	Dotations forfaitaires de l'Etat (447 538) !\ baisse de 42 855€ par rapport à 2019, FCTVA (2 025), participation de POA à la collecte des encombrants et à l'entretien du pluvial (18 785), participation de l'Etat au SMA, 2S2C (3 210)

75	Autres produits de gestion courante	60 990,00	58 466,00	-4,14%	2,61%	Location des immeubles communaux (logements, salle S.Signoret, Hangar Tartuguière, Stabilisé, etc.).
76	Produits financiers	10,00	10,00	0,00%	0,00%	Intérêts parts sociales Crédit Agricole.
77	Produits exceptionnels	5 405,92	21 815,00	+300,54%	0,97%	Remboursement de sinistres déjà encaissés (hangar Tartuguières).
TOTAL		2 535 467,00	2 244 220,00	-11,48%	100,00%	

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EQUILIBREE A 1 330 705,00 €)

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se décomposent principalement en 3 postes :

- Le résultat d'investissement du compte administratif 2019 reporté,
- Les dépenses financières,
- Les dépenses d'équipements.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2020	% BP	COMMENTAIRES
001	Déficit d'investissement reporté	456 731,85	34,32%	Déficit d'Investissement 2019 reporté
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 715,00	0,13%	Remboursement d'un trop perçu (taxe aménagement -PC)
16	Emprunts et dettes assimilées	216 318,00	16,26%	Remboursement du capital des emprunts en cours échéance 2020
20	Immobilisation incorporelles	23 544,81	1,77%	Frais d'insertion (730), frais d'études liés à la réalisation de travaux de voirie et de création de parkings (22 248), concessions et droits logiciels (1 296).
204	Attributions de compensation d'investissement	16 087,00	1,21%	Attribution de compensation d'investissement à verser à POA, suite au transfert de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines à l'agglomération.
21	Immobilisations corporelles	616 308,34	46,31%	Travaux et investissements concernant principalement la voirie (97 339), les parkings av Gr Morel (40 494) et rue de l'Argenterie (40 332), l'église (11 995), les bâtiments communaux (12 244), la mairie (56 528), les écoles (168 387), le complexe sportif (124 542), l'aire de jeux des enfants (33 675) et la vidéo-surveillance (44 948).
TOTAL		1 330 705,00	100,00%	

Les principales dépenses d'équipement regroupées dans le chapitre 21 « immobilisations corporelles » se décomposent :

- des restes à réaliser (qui correspondent à des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2019)
- des expressions nouvelles pour 2020 (incluant les ouvertures de crédits votées le 28 février dernier)

Les principaux restes à réaliser concernent :

- | | |
|--|----------|
| • Installation de bornes incendie (Rue G Brassens, rue de Moulines, Clos des Savonniers) : | 14 679 € |
| • Acquisition de 2 défibrillateurs pour les ERP cat 3 (Signoret et Arènes) : | 3 000 € |
| • Remplacement d'une pompe à chaleur à la mairie : | 24 716 € |
| • Acquisition de 8 écrans plats interactifs pour l'école élémentaire | 29 990 € |
| • Poursuite de l'installation de la vidéosurveillance (route de Mudaison + radio château d'eau et relai horloge) : | 44 942 € |
| • Maitrise d'œuvre pour l'aménagement du parking et du parvis rue de l'Argenterie : | 19 488 € |
| • Mise en discrétion des réseaux de la rue de l'Argenterie : | 18 538 € |
| • Aménagement du parking Grasset Morel : | 40 014 € |
| • Aire de jeux pour les enfants : | 31 040 € |

Les expressions nouvelles pour 2020 concernent principalement :

- | | |
|--|----------|
| • Mise aux normes du Paratonnerre de l'église: | 11 995 € |
|--|----------|

• Réfection de chemins :	59 013 €
• Aménagement de voiries (sécurisation voie de bus du collège, RD 24, ...) :	21 381 €
• Réfection de l'allée centrale du nouveau cimetière :	9 000 €
• Mise en place d'une nouvelle sonorisation pour le village	13 954 €
• Acquisition d'un nouveau panneau électronique :	15 827 €
• Achat de 4 ordinateurs pour la bibliothèque et mise en place d'un catalogue en ligne	4 119 €
• Réfection, étanchéité et isolation du toit terrasse de l'école élémentaire :	40 296 €
• Installation climatisation aux 2 écoles :	91 307 €
• Installation d'une fontaine d'eau circulaire dans les sanitaires de l'école maternelle :	2 900 €
• Aménagement du local des archives communales (1750 € de subventions notifiées) :	4 328 €
• Aménagement d'un city stade (76 697 € de subventions notifiées) :	124 542 €
• Matériels techniques (groupe électrogène, barrières de sécurité, cuve, tables,...) :	5 076 €

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement permettant de financer les opérations se répartissent en plusieurs postes et essentiellement par :

- Le virement de la section de fonctionnement,
- Les produits de cessions d'immobilisations,
- Les recettes propres (FCTVA, taxes d'aménagement, virement de l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent ...),
- Les subventions d'équipement.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2020	% BP	COMMENTAIRES
021	Virement de la Section de Fonctionnement	351 125,00	11,01%	Virement de la section de fonctionnement (chapitre 023).
024	Produits de cessions d'immobilisations	4 410,00	9,14%	Vente d'un terrain en garrigue à RFF
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	674,00		Ecriture d'amortissement borne IRVE année 2/5
10	Dot. Fonds divers et réserves	796 900,19	53,93%	FCTVA (98 534,67), taxe d'aménagement (56 912) et virement de l'excédent de fonctionnement du C.A. 2019 (641 453,52)
13	Subventions	177 595,81	25,92%	Subventions notifiées par l'Etat (89 311,80), la région (12 392) et le Département (75 89,01)
	TOTAL	1 330 705,00	100,00%	

Après cette présentation par chapitre, le **CONSEIL MUNICIPAL** est invité à **ADOPTER** le **BUDGET PRIMITIF 2020** de la commune qui s'équilibre de la manière suivante :

➤ Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 244 220,00 €.

Recettes : 2 244 220,00 €

➤ Section d'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 330 705,00 €.

Recettes : 1 330 705,00 €

Après présentation par chapitre et après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, par 21 voix *POUR* et 2 abstentions (*JL VALETTE, V RAGE*) le **BUDGET PRIMITIF 2020** de la commune de Lansargues qui s'équilibre de la manière suivante :

➤ Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 244 220,00 €.

Recettes : 2 244 220,00 €

➤ Section d'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 330 705,00 €.

Recettes : 1 330 705,00 €

Rapport de Michel ROUQUIER, responsable de la commission des Finances

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée, pour les communes de plus de 2000 habitants :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de valider la liste de 32 noms qui a été dressée et présentée ci-dessous.

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, à l'unanimité des présents et représentés,

- **DE PROPOSER** cette liste de 32 noms (dressée ci-dessous) à la Direction Générale des Finances publiques, Direction départementale des finances publiques de l'Hérault, en vue de la nomination des 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants à la Commission Communale des Impôts directs.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Liste des commissaires titulaires et suppléants proposés par le Conseil Municipal pour le mandat 2020-2026

Président : M. CARLIER Michel , Maire de la Commune de Lansargues)

Commissaires Titulaires :
Ordre préférentiel

ANDRE Marc
BOUBAL Joël
GALTIER Didier
MATTE Gérard
PLA Robert
ROUQUIER Michel
SABDE Bernard
SAMSON Norbert

Commissaires Suppléants :
Ordre préférentiel

ALIZER Jocelyne
BINELLI Annick
DA SILVA Joaquim
DUEZ Mireille
LAZERGES Aimé
MALIGE Carole
SALMON Elisabeth
VALETTE Evelyne

BOUSQUET Marie-Laure
CHALOT Line
FAIRISE Patrick
FERNANDEZ Bernard
FESQUET Bernard
MONTANIER Lucienne
MOSA Charly
NOGUERA Sandra

BOUISSEREN Sylvain
CLAUZON Fabien
HERNANDEZ Gérard
LUHRING Joël
MARTIN Michel
ROUQUIER Pascale
THERON Josiane
VALENTIN Jacques

**3- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU GDON DU PAYS DE L'OR AU TITRE DE L'ANNEE 2020 –
Délibération n°2020/42**

Rapport de René CHALOT, responsable de la commission Environnement

Le GDON du Pays de l'Or est un Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles de la vigne. Il coordonne notamment la lutte collective contre la flavescence dorée. Son rayon d'action s'étend sur les communes de Lansargues, Mudaison, Valergues et Candillargues et son siège social est établi à Lansargues, à la cave coopérative.

Considérant que les actions conduites par le GDON sont d'intérêt local et au vu du dossier de demande de subvention présenté, il est proposé d'attribuer une subvention de 200 € au titre de l'année 2020.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des présents et représentés,

- **ACCORDE** une subvention de 200 € au GDON du Pays de l'Or,
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces relatives à cette subvention.

4- MISE EN PLACE D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE « TERRAIN » COVID 19 POUR LES AGENTS SOUMIS A DES SUJETIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUITE DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE – Délibération n°2020/43

Rapport de M le Maire, Michel CARLIER

Le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 permet aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond fixé à 1000 euros. Cette prime est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu.

Considérant que dans le cadre de son plan de continuité d'activités mis en place pour toute la période de confinement allant du 17 mars au 10 mai 2020, la commune a particulièrement mobilisé une partie de son personnel (16 agents précisément) ;

Considérant qu'il paraît opportun de mettre en place cette prime exceptionnelle afin de valoriser le travail sur le terrain en fonction de l'exposition au risque durant toute cette période ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'attribution de cette prime exceptionnelle,

Il est proposé à l'Assemblée :

- **D'instaurer une prime exceptionnelle « terrain » COVID 19** en faveur des agents particulièrement mobilisés durant toute la période du plan de continuité d'activités, afin de valoriser le travail sur le terrain en fonction de l'exposition au risque durant toute la période allant du 17 mars au 10 mai 2020.

Cela concerne :

- les agents des services techniques amenés à procéder régulièrement à d'importants travaux de nettoyage de l'espace public et de désinfection de locaux ;
 - les agents des services administratifs amenés à assurer la continuité et l'adaptation du service public local ;
 - les agents de surveillance de la voie publique amenés à participer directement à la prévention, à l'information des habitants et aux contrôles.
- **D'établir les modalités de cette prime exceptionnelle de la façon suivante :**
- **Un montant de prime maximum de 1000 euros qui sera proratisé** au nombre de jours travaillés sur le terrain. Elle sera versée en 1 fois, sur la paie du mois d'août 2020.
- **De m'autoriser à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité des présents et représentés, les propositions ci-dessus.

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget à cet effet (cela représente un montant global d'environ 8000 €)

5- COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) : PROPOSITION DE COMMISSAIRES – Délibération n°2020/44

Rapport de M le Maire, Michel CARLIER

En qualité d'intercommunalité soumise à la fiscalité professionnelle unique, l'Agglomération doit instituer une commission intercommunale des impôts directs (CIID) conformément à l'article 1650-A du Code Général des Impôts. Cette commission doit permettre à l'Agglomération d'avoir une meilleure connaissance des changements intervenus au titre des évaluations et modifications liées aux bâtiments nécessaires à l'activité des entreprises.

La commission est composée de 11 membres, dont le président de l'Agglomération et 10 commissaires titulaires et leurs suppléants en nombre égal.

Ces commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la base d'une liste établie en nombre double par l'intercommunalité et sur proposition des communes membres.

Afin de permettre l'établissement de cette liste, notre commune est invitée à proposer une liste comprenant :

- 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

L'administration fiscale précise que les commissaires doivent disposer des qualités suivantes :

- être français ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Il est proposé à l'assemblée la liste de candidatures suivante :

- Fouad EL ZAOUK et Magali LAVERGNE, en qualité de membres titulaires ;
- Michel ROUQUIER et Catherine CALARD en qualité de membres suppléants.

Pas d'autres candidats.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des présents et représentés,

- **VALIDE** la liste de membres pour siéger à la CIID suivante :

En qualité de membres titulaires : Fouad EL ZAOUK et Magali LAVERGNE

En qualité de membres suppléants : Michel ROUQUIER et Catherine CALARD

Cette proposition sera transmise au Président de l'Agglomération du Pays de l'Or en vue d'une nomination des commissaires par le Directeur départemental des Finances Publiques, sur la base d'une liste établie en nombre double par l'intercommunalité.

6- COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE - Délibération n° 2020/45
--

Rapport de M le Maire, Michel CARLIER

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Agglomération renouvelle sa commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC). Cette commission, créée entre les communes et la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or, est chargée de valoriser les transferts de compétences et ainsi permettre un juste calcul des attributions de compensation.

Afin d'arrêter la composition de la CLECT, la commune est invitée à proposer un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il est proposé la candidature de Michel ROUQUIER, en qualité de représentant titulaire et de Christine MARTIN, en qualité de suppléante.

Pas d'autres candidats.

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des présents et représentés,

- **DESIGNE :**

- **Michel ROUQUIER en qualité de représentant titulaire** de la commune à la commission d'évaluation des transferts de charges ;
- **Christine MARTIN en qualité de représentante suppléante.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Nom et Prénom	Signature	Nom et Prénom	Signature
Michel CARLIER		Corinne BRUN	
Nicolas NOGUERA		Noël CARBONNEL	
Monique BOUISSEREN		Fabrice MARQUES	
Michel ROUQUIER		Fouad EL ZAOUK	
Magali LAVERGNE		Océane VALETTE	
René CHALOT		Didier VALETTE	
Norbert SAMSON		Jacqueline ALLEGRE	
Georges LIS		Frédéric PAUMOND	
Claudine PRADE		Mireille GOUBERT	Absente représentée
Christine MARTIN		Jean-Louis VALETTE	
Elizabeth VERGNETTES		Virginie RAGE	
Catherine CALARD			